



Mineur etudiant hors foyer familial

Par **katy**, le **05/07/2009** à **11:30**

Bonjour, mon fils aura 17 ans en oct 09 et part faire un bac pro a aix en provence. Nous habitons en corse. Dans la mesure ou il est mineur, suis je obligée de l'inscrire en pension ? sinon, s'il vit seul en appartement ,tout en etant mineur, suis je tenue de nommer un tuteur ? je ne connais personne dans la région. comment le laisser poursuivre ses etudes dans les meilleures conditions? il n'y a plus de place en chambre u . merci beaucoup pour votre aide. Et j'ai besoin d'une reponse le plus rapidement possible! encore merci

Par **Patricia**, le **05/07/2009** à **21:01**

Bonsoir, Si plus de chambre dispo en résidence universitaire, le mieux POUR VOUS serait de l'inscrire pensionnaire. Vous seriez tranquille, sûre qu'il aura un lit et un dîner.... Mais LUI, que dit-il, quand pense t-il ? Il faut voir aussi selon son caractère où il pense se sentir le mieux. Si il est indépendant, mature, calme et sérieux une chambre meublée pourquoi pas. Il est jeune quand même, discutez bien avec lui avant de prendre la décision, il ne faudrait pas que tout seul le soir il s'ennuie.... Vous devrez signer le contrat de bail à votre nom, les loyers seront prélevés sur votre compte. Et lui envoyer, évidemment, l'argent nécessaire pour la nourriture, le transport. etc